

 <p>SYNDICAT NATIONAL Solidaires Finances Publiques 29 Section du Finistère</p>	<p>Local Syndical : CFP de Châteaulin 5, Place de Kerjean CS 90055 29150 Châteaulin</p> <p>solidairesfinancespubliques.ddfip29 @dgfip.finances.gouv.fr</p>	 <p>Union syndicale Solidaires</p>
---	--	--

Le 10 février 2022

Compte rendu de la réunion relative au fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents

La Direction a invité les Organisations Syndicales à une première réunion de travail relative au fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

En introduction, **Solidaires Finances Publiques** a indiqué à M. Brocart que notre Organisation Syndicale est ouverte à une discussion sur la répartition de l'enveloppe (110 000 euros pour la DDFiP du Finistère), mais souligne que les agent.es attendent une véritable reconnaissance de leur engagement professionnel et que cela passe par :

- Une augmentation significative du point d'indice et de notre régime indemnitaire.
- Un abondement des promotions.
- L'arrêt des suppressions d'emplois.
- L'arrêt de toutes les restructurations, en particulier celle du Nouveau Réseau de Proximité.

M. Brocart indique que 60 agent.es ont répondu au questionnaire pour 130 demandes.

Solidaires Finances Publiques estime que la Direction doit s'interroger sur le fait que seulement 6 % des agent.es ont répondu.

Si un certain nombre de demandes ne pourront pas être pris en compte, ne rentrant pas dans le champ d'application de ce fonds, Solidaires Finances Publiques a rappelé à M. Brocart que notre Organisation Syndicale se saisira des demandes légitimes et non satisfaites des agent.es, afin de les faire financer sur les budgets de fonctionnement de la Direction, de l'Action Sociale et du CHSCT.

Il ressort des discussions un consensus sur la création d'espaces de détente, tout en conservant la possibilité de répondre à d'autres demandes.

Solidaires Finances Publiques indique à M. Brocart que la création d'espaces de détente pourrait répondre une demande forte des agent.es, MAIS se montre prudent par rapport à la définition du terme « espace de détente ».

Pour **Solidaires Finances Publiques**, un espace de détente ne doit pas devenir un espace de restauration à même de se substituer à nos restaurants administratifs.

En effet, la crise de la Covid a mis à mal la fréquentation de nos restaurants administratifs, et **Solidaires Finances Publiques** a rappelé à M. Brocart notre revendicatif qui consiste à privilégier la restauration collective, la plus à même de proposer un repas chaud et équilibré à un prix raisonnable, plutôt que des solutions plus individuelles et/ou l'attribution de tickets restaurants.

Il ne faudrait pas que les espaces de détente fassent baisser plus encore la fréquentation des restaurants administratifs.

La Direction indique qu'un espace de détente pourrait recevoir les équipements suivants : 2 tables mange debout, 4 tabourets, 1 canapé, 1 table basse, 1 réfrigérateur, 1 micro-onde.

Solidaires Finances Publiques souhaite que les espaces de détente soient également dotés de machines à café à dosettes souples permettant de consommer du café, du thé, un chocolat.

M. Brocart indique, qu'au jour de la réunion, 10 espaces de détente ont été ciblés dont : Brest Chateaubriand, Brest Duquesne, Châteaulin, Douarnenez, Quimper Pilven, Quimper Sterenn, Quimper Ty Nay.

Concernant Carhaix, M. Lauvernier précise qu'un espace de détente pourrait être réalisé dans le cadre des travaux liés au NRP. Pour Quimperlé, il serait proposé de séparer l'espace de restauration en 2 espaces distincts (restauration et détente).

La Direction va solliciter le propriétaire du bâtiment où est logée la Paierie Départementale afin que celui-ci engage les travaux nécessaires à la réalisation d'un espace de détente.

75 000 euros seraient utilisés pour l'aménagement des espaces de détente hors aménagements immobiliers (7 500 euros par espace en moyenne).

Les Organisations Syndicales souhaitent que la réflexion sur la création d'espaces de détente puisse être étendue à des Centres des Finances Publiques qui n'en n'ont pas officiellement fait la demande (Landerneau, Concarneau...). M. Brocart n'y est pas opposé.

Solidaires Finances Publiques demande que des tables puissent être installées à l'extérieur de nos bâtiments, en particulier au CFP de Morlaix qui dispose d'une terrasse qui pourrait être aménagée et végétalisée. M. Brocart retient cette proposition et n'est pas opposé à l'aménagement de la terrasse Morlaisienne.

Concernant l'installation de fontaines à eau, **Solidaires Finances Publiques** estime que cette demande est totalement fondée, et indique que l'employeur a l'obligation de fournir de l'eau fraîche et potable à ses agent.es. Donc, les fontaines à eau doivent être financées par la Direction et non sur le fonds d'amélioration.

Une Organisation Syndicale souhaite que des abris à vélo soient installés. **Solidaires Finances Publiques** a appuyé cette requête et demande, pour sa part, que la Direction encourage, au moyen de ce fonds, ou sur d'autres budgets (directionnel, CHSCT), toutes les initiatives permettant aux agent.es de pratiquer une activité physique et/ou de se rendre au travail à vélo (abris fermés pour les vélos, vestiaires, douches...).

La Direction indique qu'une douche va être installée à Brest (à mutualiser entre les 3 sites de Chateaubriand, Cité et Duquesne).

Solidaires Finances Publiques estime que les propositions permettant de favoriser les liens entre notre administration et les associations d'aides doivent être encouragées et développées (collectes alimentaires et de vêtements).

En conclusion, M. Brocart propose aux Organisations Syndicales de les revoir, avant le CTL conclusif, afin de présenter les opérations qui seront financées avec un chiffrage plus précis (espaces de détente, abris à vélos, tables et aménagements des espaces extérieurs).